

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62
mairie@jugonleslacs-cn.fr

Objet de la Délibération
n°2023-125

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, M. Thierry LÉBOUCHER (arrivé à 19h50), Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR, Mme Gwendoline FELIN (partie à 20h).

POUVOIRS : M. Jacky GILLET a donné pouvoir à Mme Marie-Sergine BEZARD
M. Alexis POIDEVIN a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN
Mme Julie POUPART a donné pouvoir à Mme Mauricette DIRR

Absents : M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : Mme Natacha CARRO

Date de la convocation et d'affichage : 8 décembre 2023

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	18

- **TRAVAUX** :

- Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor :

- **Délibération pour projet de pose de panneaux photovoltaïques sur la salle Art et Mouvement**

M. Scolan du SDE a modifié la note d'opportunité qu'il avait réalisé en 2022 avec la mise à jour de la solution 3 : boucle d'autoconsommation collective 17.6kwc & revente de surplus.

Pour rappel, la Note d'opportunité de juillet 2022 présentait également 2 autres solutions en 9kwc qui ne permettaient pas de retour sur investissement.

Voici les principaux indicateurs de la solution 3 boucle d'autoconsommation collective 17.6kwc & revente de surplus :

- Budget estimatif d'investissement : 32 800€
- Coût de maintenance et exploitation annuelle moyen : 729€
- Temps de retour actualisé = 11 ans
- Taux d'autoconsommation = 82.2% (82.2% de l'énergie produite est autoconsommée, 17.8% de l'énergie produite est revendue) (*)

(*) Bâtiments identifiés dans l'étude : Autoconso individuelle : Salle art & mouvement,

Autoconso collective (utilisation du réseau) : Salle polyvalente de Dolo, école publique et cantine, mairie provisoire (ajout / suppression de bâtiments possible sur la boucle pendant toute la durée de l'exploitation de la centrale)

Considérant l'intérêt de la commune notamment en matière du développement des énergies renouvelables et de réduction des coûts de l'énergie, le Conseil Municipal décide :

- La poursuite du projet avec la mise en place d'une boucle d'autoconsommation collective et un générateur de 17.6kWc (suivant solution 3 de la note d'opportunité n°2022.3.0014-V2)
- La commande des "Etudes de conception" phases APS/APD et PRO auprès du SDE22.

Le secrétaire de séance, Mme Natacha CARRO

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

